

Créteil, le 20 septembre 2024.

*Service de Modernisation du Réseau*

*Département des études générales et des voies réservées*

**Note**

à

**Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis**

**Nos réf. :** MAARCH-2157/24

**Affaire suivie par :** Yahya NAIT SRIR  
yahya.nait-srir@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 61 85 55

**OBJET : Plan de prévention du bruit dans l'environnement de 4<sup>ème</sup> échéance**  
**PJ :** Projet de PPBE du 93

Le service aménagement durable de la DRIEAT Ile-de-France a retransmis pour avis à la DiRIF, gestionnaire du réseau routier national (RRN) non concédé, votre sollicitation relative aux actions menées et à venir sur le réseau dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Pour rappel, la DiRIF réalise des opérations de lutte contre le bruit nécessitant une protection à la source (écrans, merlons, semi-couvertures, couvertures) des infrastructures du RRN. Pour définir les actions à inscrire dans les PPBE de 4<sup>ème</sup> échéance sur la période 2024-2029, la DiRIF s'est appuyée principalement sur la liste des opérations envisagées dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER) en Ile-de-France.

Parmi les opérations qui devraient être réalisées sur la période 2024-2029 figure la poursuite de la réhabilitation des écrans acoustiques sur l'A3 traversant Noisy-le-Sec. Un diagnostic acoustique sera également réalisé sur le secteur de l'A3 traversant Bondy et, suivant les résultats, pourra éventuellement donner lieu à de nouvelles opérations.

Par ce courrier, je vous exprime l'accord formel de la DiRIF, dans la limite de son périmètre, concernant le contenu et les engagements inscrits dans ce projet de PPBE, au titre de la 4<sup>ème</sup> échéance de la directive européenne.

**Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
directeur des routes d'Île-de-France**

**Jacques SALHI**

**Copie :** Service aménagement durable de la DRIEAT